

Date de dépôt : 18 novembre 2008

Rapport

de la Commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. François Thion, Antonio Hodgers, Anne Emery Torracinta, Mariane Grobet-Wellner, Françoise Schenk-Gottret, Roger Deneys, Laurence Fehlmann Rielle, Virginie Keller Lopez, Alain Etienne, Catherine Baud, Christian Brunier, Mathilde Captyn, Alain Charbonnier, Beatriz de Candolle, Emilie Flamand, Hugues Hiltpold, Michèle Künzler, Jean Rossiaud, Lydia Schneider Hausser, Ariane Wisard Blum, Pierre Losio et François Gillet: Solidarité internationale: 7 bonnes raisons d'atteindre le 0,7 à Genève en 7 ans

Rapport de M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors des séances du 30 septembre 2008, 7 octobre 2008 et 28 octobre 2008, la Commission des affaires communales, régionales et internationales a étudié cette proposition de motion 1788, sous la houlette experte de la présidente M^{me} Christiane Favre et du vice-président M. Thierry Cerutti (séance du 30 septembre 2008), assistés de M. Fabien Mangilli, l'excellent secrétaire scientifique de la commission.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier. Qu'il soit remercié pour la fidèle restitution des travaux de la commission.

M^{me} María Jesus Alonso Lormand, cheffe du Service de la solidarité internationale et M. Marc Brunazzi, secrétaire adjoint au Département des finances, ont participé aux travaux de la Commission. Qu'ils soient remerciés pour leur précieuse contribution et la clarté de leurs explications.

Le premier signataire de la motion, M. François Thion a présenté la proposition lors de la séance du 30 septembre 2008. La commission a ensuite auditionné la Fédération genevoise de coopération, le 7 octobre 2008.

Piquête de rappel

Du projet de loi 8480 à la LFSI (Loi sur le financement de la solidarité internationale)

En 2001, le Grand Conseil a voté la LFSI, demandant que le canton de Genève consacre au moins 0,7 % de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale.

En 2006, le pourcentage alloué n'a été que de 0,2 %.

De nombreuses communes genevoises ont approché, atteint, voire dépassé ce pourcentage.

Présentation de la motion

En l'an 2000, une vaste campagne a été lancée par l'ONU, dans le cadre du passage du millénaire. Des objectifs à atteindre en 2015 ont alors été fixés :

- réduire de moitié la pauvreté dans le monde et la sous-alimentation chronique ;
- assurer l'éducation primaire pour tous (150 millions d'enfants non scolarisés) ;
- promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (assurer notamment la scolarité des filles) ;
- réduire la mortalité infantile ;
- réduire la mortalité des mères ;
- combattre les épidémies (sida, malaria...) ;
- assurer un environnement durable (notamment l'accès à l'eau potable) ;
- améliorer la vie des personnes vivant dans les taudis aux abords des villes ;
- se donner les moyens pour parvenir aux sept premiers objectifs.

Pour les motionnaires, ce dernier point concerne Genève et la loi sur le financement de la solidarité internationale (D 1 06), laquelle prévoit que le canton consacre 0,7 % de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale.

Depuis l'adoption de cette loi, en 2001, de nombreuses associations se sont mobilisées pour œuvrer dans ce sens.

Comparaison avec d'autres cantons

Il est difficile de comparer Genève avec les autres cantons car les méthodes de calcul diffèrent passablement.

L'importance de la Solidarité internationale pour Genève, la Suisse et l'Europe

Les retombées de l'aide internationale sur l'économie suisse ont été évaluées et il est prouvé que chaque franc investi engendre une retombée de 1,40 F en Suisse, sans compter les expériences et les formations qu'obtiennent les personnes se rendant dans les pays dans le cadre des projets.

En outre, les progrès réalisés dans les pays du sud améliorent la sécurité en Europe, permettant aux ressortissants des pays concernés de trouver plus de travail sur place et réduisant ainsi une émigration clandestine susceptible de devenir une proie facile pour des réseaux maffieux et criminels.

Le Service de la solidarité internationale du canton de Genève fonctionne très sérieusement et le suivi des projets est assuré. Des visites sur le terrain sont même effectuées, afin de s'assurer de l'avancée des projets. Une partie des fonds est versée à la Fédération genevoise de coopération.

En conclusion, cette motion s'inscrit dans le délai prévu par l'ONU, lequel arriverait à échéance en 2015. Ce laps de temps donne au Grand Conseil toute la latitude pour s'adapter.

Questions et commentaires de la commission

Une commissaire (S) demande si le Conseil d'Etat avait proposé des montants plus importants que le Grand Conseil aurait réduit lors du vote du budget. Elle se demande en outre s'il ne faudrait pas transformer cette motion en résolution, car il s'agit plutôt d'un engagement que les députés eux-mêmes doivent prendre dans le cadre du vote du budget.

Le motionnaire principal rappelle que le budget de l'aide internationale compte un million de plus cette année mais que le service de la Solidarité internationale a vu un poste disparaître.

Un commissaire (L) mentionne que la malaria a été éradiquée en Sardaigne dans les années 50 seulement et que la Suisse connaissait une

mortalité infantile importante il y a encore 150 ans. Il pense en l'occurrence que c'est clairement le développement économique qui permet de résoudre ces problèmes. Il se demande alors pourquoi l'ONU n'évoque pas cet aspect, tout comme le libre-échange, ainsi que les blocages rencontrés avec les pays du Sud.

Le motionnaire répond que l'Europe s'est aussi développée grâce à une politique commerciale protectionniste. Il remarque qu'il faudrait peut-être envisager de telles politiques commerciales pour l'Afrique, ce qui permettrait de créer des marchés locaux. Il termine en mentionnant que, si l'on est en faveur du libre-échange, il conviendrait alors de supprimer les subventions à l'agriculture, en particulier aux Etats-Unis.

Un commissaire (UDC) mentionne que la terre compte 75 millions de personnes supplémentaires chaque année et que la situation est devenue catastrophique. Il pense donc que la priorité doit être donnée aux pays les plus pauvres. Il ne comprend pas les aides apportées à l'Algérie ou à l'Afrique du Sud, alors que l'Afrique compte des pays connaissant des conditions de pauvreté bien plus dures. Il aimerait en outre connaître les montants de l'aide totale apportée par le canton et par les Genevois à titre privé (p. ex. par le biais de dons à des associations œuvrant contre la pauvreté dans le monde).

Un commissaire (PDC) remarque que l'aspect du développement économique est évidemment fondamental. Il rappelle cependant que la Fédération genevoise de coopération n'apporte pas seulement une aide financière, mais également une aide technique et logistique. Il ajoute que le rôle des femmes est particulièrement important dans la question du développement.

Un commissaire (PDC) insiste sur la condition des femmes qui sont souvent les plus vulnérables dans les pays pauvres et ont le plus besoin d'aide. Il signale ensuite que Meyrin a atteint le 0,7 % depuis plusieurs années par le biais de projets ciblés. Il évoque l'un de ces projets en remarquant que des pompes installées dans un puits au Bénin il y a plusieurs années fonctionnent encore aujourd'hui grâce aux personnes formées sur place.

Informations données par M^{me} María Jesus Alonso Lormand, cheffe du Service de la solidarité internationale

M^{me} Alonso Lormand évoque un projet de 30 000 F en Algérie, dont le but est d'aider des jeunes à lancer des entreprises.

Pourcentage actuel de la Solidarité internationale

Le pourcentage en 2007 s'élevait à 0,21 %, y compris l'aide des services.

Montant de la solidarité internationale

Un montant de 12 759 451 F (hors imputations internes) figurait au budget 2007 (voir annexe I). Un million de F a été ajouté au budget 2008. Toutefois, une diminution du montant relatif aux charges de personnel a entraîné la suppression d'un poste dans le service.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 7 %.

M^{me} Alonso Lormand conclut en informant la commission que le montant au budget 2008 est presque complètement épuisé.

Questions et commentaires de la commission

Comme il apparaît impossible de calculer les financements privés à l'aide internationale, un commissaire (L) s'étonne que l'on puisse dire que le canton de Genève est à la traîne alors que de nombreux citoyens s'investissent à titre privé dans la solidarité internationale.

Un commissaire (S) mentionne qu'il serait intéressant d'avoir l'évolution budgétaire depuis la votation de la loi, mais en francs constants (c'est-à-dire en prenant en compte l'inflation). Il rappelle encore qu'il n'y a jamais eu de gouvernement qui a pris la décision d'augmenter l'aide internationale. Il pense en conséquence qu'il est maintenant nécessaire d'aller plus loin. Il ajoute que cette motion permet en l'occurrence d'ouvrir le débat. Il termine en rappelant que le 0,7 % est une question de cohérence pour Genève qui se réclame être la ville des Droits de l'Homme.

Informations données par M. Marc Brunazzi, secrétaire adjoint au Département des finances

M. Brunazzi précise qu'il est important de connaître les différents éléments du budget, ce qui a été fait et ce qui permet de calculer le 0,21 %. Il rappelle ensuite que le Grand Conseil ne peut pas augmenter les charges au budget sans prévoir la contrepartie équivalente (c'est-à-dire une augmentation de recettes ou une diminution de charges sur un autre poste). Le Grand Conseil devrait donc prévoir des amendements sur d'autres postes afin de compenser l'augmentation de charges nécessaire pour atteindre le 0,7 %. Il signale ensuite qu'il y a un problème pour 2008, car les charges ont augmenté de 300 000 F en raison des nouvelles normes IPSAS.

M. Brunazzi précise que les intérêts de la dette sont pris en compte. Il ajoute que tous les éléments défalqués ont été envoyés par M. le conseiller d'Etat Hiler à la Commission des finances.

Précisions et informations complémentaires demandées par la Commission

- mesure-étalon constante, afin de connaître l'évolution de l'aide, le suivi des montants et les critères d'attribution.
- montants attribués à l'aide internationale par les communes genevoises.
- budget et comptes de la solidarité internationale depuis le vote de la loi à ce jour (en détaillant les rubriques charges de personnel, dépenses générales, subventions).
- évolution du ratio « coût de la solidarité internationales/charges compte d'Etat ».
- part consacrée par les communes à la solidarité internationale (si possible par commune) et respect des 0,7 % (si possible également par commune).

Les réponses aux trois dernières demandes figurent aux annexes I et II.

Audition de MM. Jean-Marc Denervaud, président de la Fédération genevoise de coopération (FGC), Jean-Luc Pittet, secrétaire général de Terre des Hommes Suisse Genève et ancien membre du Conseil de la FGC et M. Yanik Marguerat, chargé de communication de la FGC

M. Denervaud déclare être très favorable à la motion. Il ajoute que les besoins existants ne font que s'accroître et il remarque que les arguments avancés dans la motion sont très clairs.

Pour lui, cette motion relève également d'une question de cohérence politique pour les personnes travaillant dans le domaine la solidarité internationale, lesquelles pensaient que le 0,7 % serait atteint tout de suite.

Il rappelle ensuite le débat au Grand Conseil lors de l'adoption de la loi et la proposition d'amendement de M. Dupraz demandant d'atteindre cet objectif en quatre ans. Il explique ensuite que la FGC chapeaute quelque 130 projets sur le terrain, dans les domaines de l'éducation, de la santé, du développement rural ou urbain, de l'emploi, de la culture et du renforcement de la société civile. Il ajoute que la FGC regroupe 49 associations de tailles diverses, représentant près de 11 000 membres.

Il ajoute que ces associations échangent des informations et des expériences entre elles et créent des plateformes. Il précise que de

nombreuses personnes sont des experts dans leur domaine et offrent de leur temps.

Il signale ensuite que tous les projets ne sont pas acceptés et qu'ils doivent respecter un certain nombre de critères. Il mentionne en outre qu'une traçabilité est possible pour chaque franc investi. Il rappelle qu'en cas d'échec, les fonds sont rétrocédés au bailleur.

Il déclare ensuite que la FGC est financée à hauteur de 41 % par la Confédération, de 26 % par le canton, de 16 % par les communes et de 17 % par la Ville de Genève. Il indique en outre que des contrats de prestations ont été signés avec plusieurs communes. Il remarque par ailleurs que l'enracinement social en Suisse est particulièrement important et qu'il doit être soutenu par une solide communication.

M. Denervaud rappelle que des informations régulières sont données aux élus. Il termine en précisant que la FGC consacre 7% à ses frais de fonctionnement, le reste de l'organisation étant basé sur le bénévolat.

M. Denervaud rappelle encore que l'enveloppe consacrée par le canton à la solidarité internationale ne s'adresse pas uniquement à la FGC, puisque le Service de la solidarité internationale s'occupe de 85 associations.

M. Pittet mentionne avoir eu la chance de vivre au Pérou dans une coopérative agricole, ce qui lui a permis d'acquérir une certaine expérience. De plus, sa double appartenance de secrétaire général de Terre des Hommes et membre d'une petite association du nom de La Florida lui donne une vision globale sur la Fédération.

Exemple concret : La Florida

Cette association, La Florida, a permis de sauver la coopérative du même nom mise à mal par la crise que traversait le Pérou. M. Pittet explique que ce développement communautaire est particulièrement important pour toute une région, car cette coopérative est parvenue à une autonomie suffisante pour vivre par elle-même et faire levier sur les autorités locales. Des produits de cette coopérative, tel que le café, sont commercialisés sur les marchés internationaux.

Il remarque que ces effets secondaires bénéfiques sont évidemment très importants, suffisamment pour que le gérant local de cette coopérative reçoive une distinction du gouvernement péruvien. Il précise que cette coopérative forme désormais des paysans de Bolivie et de Colombie qui viennent la fréquenter.

Il déclare enfin que cet exemple a été relayé au sein du gouvernement et qu'une loi va être révisée prochainement afin de permettre à l'Etat de soutenir ces coopératives.

M. Marguerat distribue aux commissaires un dossier sur la FGC et son rapport d'activité en précisant que cinq projets ont également été joints.

A une question d'une commissaire (L), M. Denervaud répond que la fédération ne reçoit pas d'argent des privés, car elle a pour unique partenaire les entités publiques.

M. Pittet mentionne que ce sont les associations qui reçoivent par contre de l'argent des privés. Il ajoute que ces dons constituent la moitié des fonds.

Priorités de la FGC

M. Denervaud déclare que c'est l'Afrique qui rencontre le plus de problèmes, mais que l'aide est plus grande pour l'Amérique du Sud, pour des raisons historiques. Il pense qu'il serait pertinent d'inverser cette tendance. Il ajoute que la souveraineté de l'alimentation est également une question stratégique particulièrement fondamentale. Il rappelle alors que les 9 millions de F ne suffisent pas à toutes les associations.

M. Denervaud mentionne qu'il est parfois obligatoire de limiter certains projets. Il signale à la commission que les 9 millions de F de budget sont maintenant épuisés et que la FGC ne pouvait plus accepter d'autres projets.

Priorité pour Terre des Hommes

M. Pittet précise que l'éducation et la formation constituent les aspects les plus importants. Il précise avoir dû couper 700 000 F dans les activités de Terre des Hommes, faute de moyens suffisants.

Un commissaire (L) demande si le 0,7 % permettrait de conserver les acquis, ou s'il permettrait d'élargir ce qui se fait déjà, voire de lancer de nouveaux projets.

Pour M. Denervaud, il est nécessaire d'avoir des moyens pour approfondir les projets qui sont menés et en lancer d'autres. Il ajoute que de nombreuses associations approchent la FGC sans pour autant obtenir d'aide. Il signale ensuite que la suppression de 500 000 F, que la FGC a enregistrée, a entraîné trois mois de travail de recherche de fonds. Ces trois mois auraient pu être consacrés à des activités opérationnelles. Il pense qu'une garantie sur l'argent serait particulièrement bienvenue.

Pour M. Pittet, il est également nécessaire d'encourager les associations locales à trouver de l'argent dans le pays lui-même, comme en Inde ou en Argentine qui commencent à posséder des moyens.

Relation communes et FGC

M. Denervaud confirme que la plupart des communes ont augmenté leur aide. Il répète que des contrats de partenariat ont été signés avec certaines communes mais que d'autre, comme Vernier, préfèrent choisir un projet précis. Il indique que la FGC se rend une quinzaine de fois par an auprès des communes pour les tenir informées. Il ajoute qu'un contact avec chaque commune du canton a lieu tous les cinq ans.

M. Pittet mentionne qu'il est surtout très important d'entretenir des contacts personnels avec les communes.

Baisse de l'aide en 2004 ?

M. Denervaud rappelle que 2004 a été l'année du Tsunami et qu'il ne faut pas prendre cette année comme référence.

Réponses aux questions de la commission

M. Brunazzi évoque le tableau des subventions versées à la Solidarité internationale par les communes genevoises, soit la rubrique 367 (voir annexe II). Il précise qu'il est possible que certaines aides figurent ailleurs, notamment dans la rubrique 363. Il ajoute que ce sont les rapports de gestion des communes qui fournissent ces détails.

M^{me} Alonso Lormand signale encore qu'une séance avec toutes les communes s'est déroulée en septembre et qu'il leur a été demandé de fournir plus d'informations.

Discussion de la commission

Une commissaire (Ve) constate qu'un véritable élan communal existe pour la solidarité internationale. Elle pense qu'il est nécessaire d'encourager les communes en engageant l'Etat dans une tendance similaire.

Une commissaire (L) demande si tous les dons de l'Etat figurent dans les comptes de la solidarité internationale. Elle évoque à cet égard les envois de matériel du DIP ou de l'hôpital.

M^{me} Alonso Lormand répond que l'esprit de la loi vise à regrouper toutes ces aides sous le chapeau de la solidarité internationale, afin d'obtenir une transparence maximale. Elle ajoute que tous ces projets sont donc intégrés dans la solidarité internationale. Elle précise qu'il existe par ailleurs des fonds privés destinés à la solidarité internationale qui transitent par l'hôpital.

Concernant l'implication des communes, un commissaire (UDC) remarque qu'il faudrait que le parlement obtienne des chiffres précis pour qu'il soit possible d'exiger le 0,7 %.

M. Brunazzi explique qu'il est difficile de demander aux comptables des communes de regrouper chaque aide sous le même poste, au vu de l'hétérogénéité de ces aides.

Une commissaire (S) s'offusque de la modestie des 0,2 % actuels qui regrouperaient actuellement déjà toutes les aides imaginables.

M. Brunazzi mentionne qu'il faut effectivement tendre à prendre en compte une masse globale, mais il rappelle que la LIAF et les normes IPSAS qui sont venues se greffer sur le système existant ont entraîné quelques millions de plus à prendre en compte.

Un commissaire (L) insiste sur le fait qu'une étude a été menée à Saint-Gall et qu'il semblerait que chaque suisse dépense 150 F pour la solidarité associative et CHF 280.- pour les autres aides. Il remarque ensuite que la formulation de la motion passe complètement sous silence cet aspect.

Une commissaire (PDC) déclare qu'il est nécessaire de rester dans le cadre de l'argent public et que le Service de la solidarité internationale du canton de Genève garantit l'utilisation des fonds avec les contrôles et la rigueur voulue, ce qui ne peut pas toujours être le cas lors de dons privés à des associations privées.

Pour une commissaire (Ve), la générosité des Suisses est louable, mais cette aide est aléatoire et peut se tarir en fonction de la conjoncture. Elle ajoute que l'Etat peut, quant à lui, assurer un financement constant.

Une commissaire (S) se demande s'il ne faudrait pas se pencher à l'avenir sur une autre manière de financer la solidarité internationale. Elle ajoute que ce serait même une nécessité si les recettes de l'Etat devaient baisser.

M. Brunazzi signale encore qu'il faut être conscient que le 0,7 % est calculé indépendamment d'un certain nombre de facteurs, ce qui signifie que le ratio qui est passé de 0,11 % à 0,20 % peut augmenter et le montant diminuer.

Une commissaire (PDC) rappelle qu'il était question un moment de refaire la loi lors de la dernière législature. Elle n'est pas certaine que l'unanimité soit acquise si la loi actuelle devait être révisée.

A la question d'une commissaire (L) de savoir si les dons privés au titre de la solidarité internationale sont défiscalisés, M. Bunazzi acquiesce en mentionnant que ces dons peuvent être déduits du revenu, s'ils ont été faits en faveur de bénéficiaires figurant sur la liste de l'AFC. La commissaire demande encore comment cette situation est prise en compte par l'Etat. M. Brunazzi précise que ce serait difficile à calculer en raison du secret fiscal.

Un commissaire (S) rappelle qu'il est possible d'interpréter un grand nombre d'aides comme étant des dépenses indirectes de l'Etat. Il déclare que le 0,7 % est un but encore très lointain, mais que le soutien à cette motion est un signe pour aller dans cette direction.

Vote en Commission

Le vote a eu lieu lors de la séance du 28 octobre 2008.

La commission a voté, par 13 voix en faveur (3 S, 2 Ve, 1 MCG, 1 PDC, 1 R, 3 L, 2 UDC), aucune opposition et aucune abstention, c'est-à-dire à l'unanimité, **l'acceptation de la proposition de motion 1788 et son renvoi au Conseil d'Etat.**

La commission a également préavisé un traitement de cet objet en catégorie III (extraits).

Commentaires de la rapporteure

Le 6 mars 2001, des député-e-s Socialistes, PDC, Radicaux, des Verts et de l'Alliance de gauche déposaient un projet de loi demandant que le canton de Genève consacre au moins 0,7 % de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale.

Le 1^{er} juillet 2002, la LFSI entrait en vigueur.

En 2003, l'application de cette loi a été confiée au Service de la solidarité internationale, intégré à l'Office des Droits humains du Département des institutions.

Le pourcentage de 0,7 % n'a jamais été atteint, tant par manque de projets que par manque de volonté politique.

Par ailleurs, lors des rapports annuels du Service de la solidarité internationale, le Grand Conseil a pris acte qu'une application de cette loi « à

marche forcée » n'aurait pas favorisé l'adhésion la plus large possible des député-e-s à cette détermination en faveur d'un choix de société qui inclue la solidarité avec les plus démunis de notre monde au sein du budget de fonctionnement de l'Etat de Genève.

En conclusion, nous ne pouvons que nous réjouir que la commission, à l'unanimité, ait voté en faveur de la motion 1788 et ait souhaité son renvoi au Conseil d'Etat afin que la volonté du Grand Conseil soit respectée et que celui-ci applique progressivement la loi sur le financement de la solidarité internationale (D 1 06).

La Commission des affaires communales, régionales et internationales vous remercie d'en faire autant.

Proposition de motion (1788)

Solidarité internationale : 7 bonnes raisons d'atteindre le 0,7 à Genève en 7 ans

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les gouvernements du monde entier, dont la Suisse, ont adopté en 2000 les Objectifs du Millénaire pour le Développement définis par les Nations Unies ;
- que pour diminuer de moitié l'extrême pauvreté et la faim d'ici 2015 les ays riches ont promis, en particulier, de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide au développement ;
- qu'un récent rapport publié en juin 2007 par les Nations Unies nous informe qu'en Afrique subsaharienne, région du monde la plus pauvre, 41,1 % des personnes vivent à l'heure actuelle avec 1 dollar (ou moins) par jour ;
- qu'en 2007 il y a encore, dans le monde, plus de 800 millions de personnes qui sont gravement et chroniquement sous-alimentées ;
- que la loi sur le financement de la solidarité internationale, votée en 2001, demande que le canton de Genève consacre au moins 0,7 % de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale ;
- que le pourcentage alloué par notre canton à la solidarité internationale en 2006 n'a été que de 0,2 % ;
- que le passage progressif de 0,2 % à 0,7 % ne mettra pas en péril les finances de la République et canton de Genève,

invite le Conseil d'Etat

à prendre toute les dispositions budgétaires nécessaires afin que le canton de Genève consacre d'ici 7 ans 0,7 % de son budget de fonctionnement à la solidarité internationale conformément à la loi sur le financement de la solidarité internationale.

ANNEXE 1

	2003		2004		2005	
	Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Comptes
30 Charges de personnel	227'520	283'790.20	372'980	425'687.20	428'060	407'218.40
31 Dépenses générales	679'706	1'724'90.05	282'275	1'028'14.23	272'275	96'553.59
365.00229 Fédération genevoise de coopération			2'500'000	2'500'000.00	2'500'000	2'500'000.00
365.00303 Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	3'000'000	3'000'000.00	3'000'000	3'000'000.00	3'000'000	3'000'000.00
367.00112 Aide aux pays en voie de développement	9'034'000	2'505'078.05	7'000'000	6'406'070.00	4'062'230	4'769'055.00
367.00310 Aide aux missions des pays les moins avancés	1'000'000	963'904.00	1'000'000	787'004.30	1'000'000	1'201'450.80
364.00401 Solidarité Genève internationale		6'972'022.41		415'000.00		1'999'944.00
367.00501 Aide humanitaire aux victimes du tsunami						
Total 36 Subventions accordées	13'034'000	13'441'004.46	13'500'000	13'108'074.30	10'562'230	13'470'449.80
Total des charges à prendre en compte	13'941'226	13'907'284.71	14'155'255	13'636'575.73	11'262'565	13'974'221.79
38 Attribution aux financements spéciaux			100'000	568'580.02	115'950	71'945.60
39 Imputations internes		76'576.65		71'469.40		
Total 3 Charges	27'882'452	27'891'146.07	28'410'510	27'913'200.88	22'641'080	28'020'389.18
total des charges Etat (retraitées pour C2005, C2006 et C2007)						5'943'070'464.17
part en % de la solidarité internationale/charges Etat		en cours de traitement		en cours de traitement		0.235%
total des charges Etat (partiellement retraitées pour C2004)		données non disponibles		6'228'207'700.70		
part en % de la solidarité internationale/charges Etat				0.219%		

2006		2007		2008		2009	
Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Comptes	Projet de budget	Comptes
418'500	403'635.99	458'670	423'264.89	461'980		622'917	
200'459	47'060.25	200'781	53'628.10	156'046		156'046	
2'499'615	2'499'615.00	2'500'000	2'500'000.00	3'000'000		3'000'000	
3'000'000	3'000'000.00	3'000'000	3'000'000.00	3'000'000		3'000'000	
5'600'000	5'566'556.00	5'600'000	5'548'315.00	5'800'000		6'800'000	
1'000'000	1'029'762.00	1'000'000	1'087'764.00	1'300'000		1'300'000	
12'099'615	12'095'933.00	12'100'000	12'136'079.00	13'100'000		14'100'000	0.00
12'718'574	12'546'629.24	12'759'451	12'612'971.99	13'771'8026		14'878'963	0.00
212'335	353'788.29		72'763.66				
40'000	70'241.47	89'100	75'435.35	80'868		85'300	
25'689'483	25'517'288.24	25'608'002	25'374'142.99	27'516'920		29'843'226	0.00
	5'965'500'680.59		5'997'361'015.01				
	0.210%		0.210%				

**NATURE 367 'SUBVENTIONS A L'ETRANGER'
2003 à 2007**

COMMUNES	2003		2004		2005		2006		2007	
	chf	% du total des charges	chf	% du total des charges	chf	% du total des charges	chf	% du total des charges	chf	% du total des charges
AIRE-LA-VILLE	9'100.00	0.48%	10'300.00	0.51%	32'600.00	1.99%	12'000.00	0.50%	14'500.00	0.68%
ANIERES	40'000.00	0.59%	43'000.00	0.49%	67'200.00	0.88%	61'240.00	0.67%	61'661.00	0.61%
AVULLY	13'000.00	0.37%	17'000.00	0.50%	24'000.00	0.62%	24'000.00	0.59%	13'000.00	0.35%
AVUSY	8'700.00	0.27%	9'100.00	0.26%	20'900.00	0.62%	19'900.00	0.53%	20'300.00	0.52%
BARDONNEX	57'000.00	1.52%	52'000.00	1.12%	61'993.40	1.28%	42'000.00	0.98%	47'000.00	1.10%
BELLEVUE	25'900.00	0.51%	28'000.00	0.44%	31'000.00	0.48%	37'500.00	0.52%	50'000.00	0.67%
BERNEX	153'668.98	0.82%	138'044.55	0.69%	140'860.00	0.67%	149'655.00	0.70%	149'635.50	0.60%
CAROUGE	374'597.00	0.64%	418'348.00	0.75%	401'400.00	0.68%	415'136.25	0.63%	428'790.00	0.65%
CARTIGNY	7'000.00	0.37%	18'000.00	0.77%	18'000.00	0.81%	18'000.00	0.69%	7'000.00	0.26%
CELIGNY	10'000.00	0.55%	14'000.00	0.85%	14'000.00	0.74%	12'000.00	0.53%	12'000.00	0.48%
CHANCY	10'000.00	0.50%	21'000.00	0.92%	21'000.00	0.96%	20'600.00	0.93%	10'000.00	0.31%
CHENE-BOUGERIES	131'404.00	0.63%	128'916.50	0.56%	130'000.00	0.60%	130'000.00	0.52%	130'000.00	0.52%
CHENE-BOURG	64'900.00	0.43%	99'500.00	0.64%	81'500.00	0.46%	91'500.00	0.52%	83'000.00	0.45%
CHOULEX	21'648.75	0.83%	24'900.00	0.93%	24'020.00	0.73%	20'100.00	0.54%	27'000.00	0.75%
COLLEX-BOSSY	20'000.00	0.76%	22'000.00	0.79%	24'000.00	0.67%	24'000.00	0.65%	24'000.00	0.60%
COLLONGE-BELLERIVE	115'240.00	0.60%	112'451.00	0.57%	113'639.00	0.74%	108'520.00	0.59%	115'667.00	0.60%
COLOGNY	280'000.00	1.50%	289'872.45	1.20%	299'994.48	1.52%	279'603.27	1.45%	265'006.00	1.32%
CONFIGNON	32'500.00	0.43%	33'000.00	0.37%	42'477.00	0.44%	48'000.00	0.46%	58'600.00	0.54%
CORSIER	14'500.00	0.30%	11'500.00	0.25%	14'900.00	0.44%	15'000.00	0.29%	15'000.00	0.33%
DARDAGNY	13'000.00	0.24%	40'500.00	1.02%	10'700.00	0.28%	7'000.00	0.17%	7'300.00	0.16%
GENEVE	3'229'206.30	0.35%	4'447'828.95	0.47%	3'656'642.95	0.37%	3'565'945.86	0.35%	3'068'186.67	0.30%
GENTHOD	40'000.00	0.58%	40'000.00	0.57%	43'000.00	0.97%	45'000.00	0.63%	50'000.00	0.65%
GRAND-SACONNEX	162'646.20	0.69%	210'503.70	0.84%	254'154.80	0.93%	257'426.00	0.63%	263'808.15	0.76%
GY	3'130.90	0.20%	5'000.00	0.28%	5'500.00	0.31%	4'170.00	0.21%	5'900.00	0.47%
HERMANCE	0.00	0.00%	0.00	0.00%	2'500.00	0.10%	350.00	0.01%	0.00	0.00%
JUSSY	5'100.00	0.16%	7'000.00	0.19%	8'800.00	0.19%	9'876.73	0.30%	9'000.00	0.22%
LACONNEX	8'600.00	0.54%	7'600.00	0.42%	19'000.00	0.99%	8'300.00	0.40%	8'050.00	0.34%
LANCY	465'000.00	0.67%	501'439.00	0.69%	500'000.00	0.59%	576'787.50	0.70%	550'000.00	0.63%
MEINIER	29'000.00	0.68%	35'000.00	0.78%	32'011.75	0.72%	35'000.00	0.69%	35'000.00	0.65%
MEYRIN	424'000.00	0.75%	445'100.00	0.74%	614'258.64	0.93%	531'566.45	0.81%	516'000.00	0.74%
ONEX	84'981.00	0.25%	89'908.87	0.28%	107'478.00	0.30%	139'138.00	0.39%	219'954.90	0.60%
PERLY-CERTOUX	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%
PLAN-LES-OUATES	230'200.00	0.91%	238'837.00	0.78%	273'220.00	0.79%	309'540.00	0.76%	496'814.00	1.36%
PREGNY-CHAMBESY	47'750.00	0.63%	45'000.00	0.65%	38'000.00	0.50%	40'075.00	0.51%	50'000.00	0.58%
PRESINGE	14'999.10	0.72%	24'213.05	0.99%	40'499.90	1.66%	33'209.85	1.39%	35'540.00	1.41%
PUPLINGE	35'000.00	0.84%	40'000.00	0.93%	40'000.00	0.83%	40'000.00	0.88%	40'000.00	0.86%
RUSSIN	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	18'067.30	1.39%
SATIGNY	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%	0.00	0.00%
SORAL	7'000.00	0.42%	18'000.00	1.04%	18'000.00	1.02%	11'000.00	0.80%	14'000.00	0.91%
THONEX	101'000.00	0.39%	96'500.00	0.36%	100'500.00	0.34%	103'800.00	0.35%	100'800.00	0.35%
TROINEX	55'800.00	1.01%	48'587.60	0.83%	49'100.00	0.93%	45'000.00	0.80%	47'500.00	0.76%
VANDEOEVRES	70'496.30	0.98%	71'260.00	1.03%	73'208.00	0.88%	69'998.00	0.97%	75'000.00	0.94%
VERNIER	240'150.00	0.34%	250'230.00	0.36%	260'000.00	0.35%	270'000.00	0.35%	280'000.00	0.35%
VERSOIX	128'054.00	0.54%	144'692.00	0.58%	134'523.00	0.42%	141'005.00	0.53%	133'624.00	0.49%
VEYRIER	99'100.00	0.54%	102'500.00	0.51%	100'100.00	0.53%	101'000.00	0.51%	103'500.00	0.48%
TOTAL	6'883'274.53	0.45%	8'400'632.67	0.53%	7'944'680.92	0.47%	7'893'942.91	0.45%	7'680'205.52	0.43%

TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT 2003 à 2007

(sans les imputations internes)

COMMUNES	2003	2004	2005	2006	2007
AIRE-LA-VILLE	1'878'568.96	2'028'023.31	1'638'699.92	2'392'982.20	2'131'792.10
ANIERES	6'769'420.00	8'700'388.80	7'671'353.90	9'153'618.74	10'158'285.15
AVULLY	3'489'361.79	3'422'296.48	3'885'756.22	4'077'290.29	3'686'575.93
AVUSY	3'199'359.89	3'515'227.11	3'379'636.46	3'754'752.52	3'932'260.51
BARDONNEX	3'758'063.34	4'650'349.35	4'840'742.20	4'287'740.31	4'267'059.32
BELLEVUE	5'121'292.00	6'358'245.61	6'408'107.46	7'183'182.83	7'471'376.19
BERNEX	18'693'848.67	20'059'960.50	21'084'849.58	21'336'540.02	25'143'830.66
CAROUGE	58'798'423.35	55'474'721.96	58'658'482.19	66'143'033.56	65'961'733.66
CARTIGNY	1'884'913.28	2'339'548.94	2'213'513.29	2'599'796.39	2'717'922.40
CELIGNY	1'820'513.07	1'639'047.65	1'889'209.06	2'280'227.34	2'522'765.83
CHANCY	2'005'417.89	2'275'951.00	2'195'837.42	2'214'055.80	3'207'160.54
CHENE-BOUGERIES	20'941'965.37	22'860'741.58	21'791'002.71	25'033'895.30	24'972'092.86
CHENE-BOURG	14'968'810.15	15'459'091.57	17'768'743.67	17'678'873.53	18'346'637.93
CHOULEX	2'618'666.24	2'676'073.73	3'310'884.18	3'736'693.15	3'612'388.89
COLLEX-BOSSY	2'624'932.00	2'795'536.36	3'575'714.92	3'711'728.07	3'998'763.03
COLLONGE-BELLERIVE	19'305'073.07	19'739'275.35	15'275'292.92	18'462'529.99	19'132'521.23
COLOGNY	18'720'440.91	24'112'540.33	19'777'268.02	19'259'235.90	20'041'886.67
CONFIGNON	7'621'949.81	8'977'202.31	9'617'012.84	10'445'872.24	10'881'749.64
CORSIER	4'855'062.86	4'516'987.00	3'370'026.79	5'190'845.65	4'525'086.46
DARDAGNY	5'468'385.97	3'979'459.86	3'856'088.62	4'047'642.11	4'644'687.56
GENEVE	919'804'461.28	953'503'650.68	997'481'148.05	1'033'556'723.71	1'029'400'603.55
GENTHOD	6'849'003.06	7'006'059.90	4'433'203.33	7'101'487.20	7'721'388.72
GRAND-SACONNEX	23'708'239.26	25'153'465.80	27'319'715.82	31'063'251.17	34'871'867.85
GY	1'549'899.67	1'775'477.14	1'755'056.07	1'940'049.05	1'251'445.83
HERMANCE	2'662'810.15	1'827'124.55	2'518'678.31	3'348'462.05	2'615'524.80
JUSSY	3'257'256.68	3'620'646.94	4'527'791.16	3'240'240.61	4'176'248.37
LACONNEX	1'587'112.61	1'817'758.38	1'913'170.22	2'056'640.72	2'341'058.00
LANCY	69'524'809.41	72'397'970.10	85'205'908.67	82'765'565.30	87'735'510.78
MEINIER	4'240'360.70	4'489'625.31	4'448'612.23	5'046'648.02	5'353'711.30
MEYRIN	56'367'321.22	60'309'435.67	66'247'336.75	65'858'103.61	69'735'107.24
ONEX	33'360'694.16	31'684'049.77	36'379'661.63	35'824'249.63	36'800'691.25
PERLY-CERTOUX	4'993'316.13	5'216'582.52	6'116'866.77	5'849'272.16	6'200'603.07
PLAN-LES-OUATES	25'328'279.53	30'684'568.04	34'420'446.28	40'979'884.12	36'472'447.52
PREGNY-CHAMBESY	7'574'555.43	6'973'354.76	7'562'668.00	7'910'515.50	8'630'720.07
PRESINGE	2'068'950.00	2'456'846.48	2'446'750.98	2'390'723.72	2'523'996.71
PUPLINGE	4'175'125.14	4'299'630.57	4'844'849.15	4'565'366.35	4'625'794.21
RUSSIN	906'244.55	1'044'685.16	977'492.03	1'181'955.01	1'296'547.04
SATIGNY	10'252'145.54	10'968'466.56	13'321'534.49	12'777'762.51	13'302'639.36
SORAL	1'660'845.52	1'723'712.95	1'767'340.33	1'882'988.53	1'540'772.81
THONEX	26'007'296.98	27'083'352.24	29'263'394.38	30'035'284.95	29'096'777.59
TROINEX	5'499'097.57	5'853'254.72	5'260'404.71	5'645'951.09	6'258'844.19
VANDOEUVRÉS	7'199'803.95	6'950'776.85	8'335'351.99	7'194'016.00	7'967'907.73
VERNIER	71'435'428.16	70'144'929.69	73'398'534.53	76'874'508.11	79'683'701.01
VERSOIX	23'769'801.21	24'926'068.49	32'387'170.32	26'848'739.74	27'323'285.67
VEYRIER	18'238'662.33	19'979'825.47	18'975'025.46	19'836'396.18	21'366'448.26
TOTAL	1'536'565'988.86	1'597'471'987.54	1'683'516'334.03	1'748'765'320.98	1'769'650'219.49

AS1_10.08

SantosUsers\Commissions\Nature 36 / - Subv a retransiger.xls